



Municipalité de **Saint-Louis- de-Blandford**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 10 février 2026 à 19h00 à la salle du conseil, située au 80-1 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de madame Élisabeth Hamel, mairesse.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Marc Bédard
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc
Siège #4 - Sylvie Salois
Siège #5 - Diane Blanchette
Siège #6 - Michel Pépin

Est / sont absents:
Siège #1 - Jennifer Vallée

Est également présent, madame Mélanie Allaire, directrice générale, qui agira comme greffière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

2026-02-025

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - MOT DE LA MAIRESSE
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026
- 5 - FINANCES
 - 5.1 - Adoption des comptes du mois de janvier 2026
- 6 - LÉGISLATION
 - 6.1 - Dépôt et adoption du Règlement 389-2026 abrogeant le 379-2025 Locations de salles et services municipaux
 - 6.2 - Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes - Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska
 - 6.3 - Constatation de la vacance du siège no 1 au conseil municipal
 - 6.4 - Nomination d'un substitut à la MRC d'Arthabaska
 - 6.5 - Nomination comité municipal
 - 6.6 - Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 6.7 - MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE SUIVI POUR LE PLAN D'ACTION MADA 2025-2028
- 7 - OCTROI DE CONTRATS
 - 7.1 - Autorisation de dépôt d'une demande de subvention de poste canada



DG ou DGA

Maire

- 7.2 - Inscription de la directrice générale au congrès annuel de l'ADMQ
- 7.3 - Mise en commun des régies intermunicipales Incentraide et des Chutes - Acceptation et autorisation de signature de l'offre de service d'analyse d'opportunité
- 7.4 - Contrat de service 9-1-1
- 7.5 - Renouvellement de l'adhésion à la mutuelle de prévention Lussier - Accisst
- 7.6 - Octroi de mandat pour le remplacement de deux panneaux électriques du sous-sol
- 7.7 - Renouvellement de l'entente d'entretien des systèmes de climatisation
- 7.8 - CARNAVAL D'HIVER - ANIMATION MUSICALE
- 7.9 - Feux d'artifice pour la Fête Nationale
- 7.10 - Pêche en herbe
- 7.11 - JEUDIS EN CHANSONS 2026 - SERVICE DE SONORISATION
- 7.12 - LIGUE DE BALLE - SAISON 2026
- 7.13 - LIGUE DE BALLE - TOURNOI DE FINANCEMENT / PANNEAU INDICATEUR
- 8 - Tarifs pour le camp de jour et le club ados - Été 2026
- 9 - LIGUE DE DEK HOCKEY RÉCRÉATIF - SAISON 2026
- 10 - OUVERTURE DU CENTRE RÉCRÉATIF
- 11 - Appui du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques
- 12 - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques
- 13 - Proclamation de la semaine de la persévérance scolaire
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par appuyé par et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - MOT DE LA MAIRESSE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-02-026

4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Michel Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - FINANCES

2026-02-027

5.1 - Adoption des comptes du mois de janvier 2026



 DG ou DGA



 Maire

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer et d'autoriser le directrice générale à en effectuer le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - LÉGISLATION

2026-02-028

6.1 - Dépôt et adoption du Règlement 389-2026 abrogeant le 379-2025 Locations de salles et services municipaux

ATTENDU QU'UN avis de motion a été dûment donné à cet effet par la conseillère Diane Blanchette, lors de la séance du 13 janvier 2026 et que le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 13 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford adopte le règlement numéro 389-2026 abrogeant le 379-2025 Locations de salles et services municipaux

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-02-029 6.2 - Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes - Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska

ATTENDU la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2025;

ATTENDU QUE la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, exige du Conseil municipal une résolution en autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

Nom du propriétaire	Adresse	# lot et cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires
Éric Houde	660 1er rang	4 479 063	6214.54\$	250.15\$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Michel Pépin, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford autorise la vente pour


DG ou DGA

Maire

défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford autorise la directrice générale de la Municipalité à demander le retrait de dossiers du rôle de la vente pour défaut de paiement de taxes s'il le juge nécessaire;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford désigne Mme Mélanie Allaire et Mme Vicky Boulanger à agir comme représentantes de la Municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 11 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-030

6.3 - Constatation de la vacance du siège no 1 au conseil municipal

CONSIDÉRANT que le poste de conseillère municipale du siège no 1 sera devenu vacant en date du 10 février 2026 ;

CONSIDÉRANT que cette vacance découle de la démission de Mme Jennifer Vallée, effective le 10 février 2026 ;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford constate officiellement la vacance du siège no 1 au conseil municipal, et ce, à compter du 10 février 2026 ;

QUE la direction générale et greffière soit autorisée à entreprendre toutes les démarches requises conformément à la loi afin de combler cette vacance.

2026-02-031

6.4 - Nomination d'un substitut à la MRC d'Arthabaska

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer un membre du Conseil pour agir à titre de maire suppléant à la MRC en l'absence de la mairesse, et ce, jusqu'à nouvel ordre ;

ATTENDU QUE Mme Sylvie Salois a accepté d'assumer cette fonction ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Mme Sylvie Salois soit nommée à titre de mairesse suppléante à la MRC, afin d'agir en l'absence de la mairesse ;

ET QUE M Michel Pépin soit désigné en deuxième alternative si la mairesse suppléante ne peut remplir cette fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


2026-02-032

6.5 - Nomination comité municipal

ATTENDU QUE la conseillère Mme Jennifer Vallée a quitté ses fonctions;

ATTENDU QUE celle-ci avait été nommée sur différents comités de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité doit pourvoir à son remplacement au sein de certains



DG ou DGA



Maire

de ces comités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Pépin, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc, et et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

QUE le conseil municipal accepte la nomination des représentants suivants aux comités municipaux pour la période visée :

COMITÉS MUNICIPAUX	
COMITÉS MUNICIPAUX	CONSEILLERS
Centre récréatif	Marc Bédard
	François-Michel Bonneau-Leclerc
Comité de la bibliothèque	
	Diane Blanchette
Comité politique familiale de l'immigration MADA / MAE	Marc Bédard
	Diane Blanchette
Ressources humaines	Michel Pépin
	François-Michel Bonneau-Leclerc
Régie Incentraide /	François-Michel Bonneau-Leclerc
	Sylvie Salois
Comité sécurité civile	Sylvie Salois
	Marc Bédard
Comité consultatif urbanisme	Michel Pépin
	Sylvie Salois
CIC	Sylvie Salois

ADOPTÉ

2026-02-033

6.6 - Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT la nécessité de former un nouveau Comité consultatif d'urbanisme (CCU);


CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par des citoyens et des membres du conseil pour siéger au sein dudit comité, à la suite d'un tirage au sort;


Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Marc Bédard et résolu;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

- M. Marc Hamel
- M. Martin Bédard
- Mme Lucie Crête
- Mme Julie Rioux

ET QUE les conseillers suivants soient désignés comme membres du comité :



DG ou DGA


Maire

- Mme Sylvie Salois
- M. Michel Pépin

QUE ces nominations soient effectives à compter de l'adoption de la présente résolution et ce, pour la durée du mandat prévue par règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-034

6.7 - MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE SUIVI POUR LE PLAN D'ACTION MADA 2025-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2025-09-219, adoptée lors de la séance du conseil du 9 septembre 2025, la municipalité a adopté sa nouvelle politique Municipalité amie des aînés (MADA) 2025-2028 et son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford à renouveler son accréditation en tant que Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend offrir à sa population aînée une qualité de vie et un milieu de vie améliorée et s'engage à prendre tous les moyens possibles pour favoriser le bien-être des personnes aînées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Michel Pépin et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil crée un comité de suivi du plan d'action MADA 2025-2028 composé des personnes suivantes :Guylaine Provencher, Gisèle Paquet et Catherine Larose;

QUE ce conseil désigne Diane Blanchette et Marc Bédard pour représenter la municipalité au sein du comité de suivi;

QUE la direction générale ou toute personne que la direction générale désignera à cette fin soient autorisés au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

QU'un rapport financier soit déposé à la MRC d'Arthabaska faisant état des dépenses encourues au cours de la démarche, incluant le lancement de cette politique, dans les délais prévus et en fonction du budget initial attribué pour la municipalité;

ADOPTÉE

7 - OCTROI DE CONTRATS

2026-02-035

7.1 - Autorisation de dépôt d'une demande de subvention de poste canada

CONSIDÉRANT la possibilité pour les petites municipalités de déposer une demande dans le cadre du programme Subventions pour petits projets (jusqu'à 5 000 \$) de poste canada;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à soutenir des projets précis permettant d'accroître la capacité des organisations et d'améliorer ou d'étendre les services offerts à la population;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite présenter un projet admissible dans le cadre de ce programme;

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Sylvie Salois et résolu;


 JG ou DGA

Maire

QUE Mme Vicky Boulanger soit autorisée à préparer, signer et déposer, au nom de la Municipalité, une demande de subvention dans le cadre du programme Subventions pour petits projets (jusqu'à 5 000 \$);

QUE Mme Vicky Boulanger soit également autorisée à fournir tous les documents requis, incluant le budget du projet et l'état financier pour l'année en cours, et à signer toute entente découlant de l'octroi de ladite subvention;

QUE la Municipalité s'engage, le cas échéant, à respecter toutes les conditions reliées à l'octroi de cette aide financière.

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-036

7.2 - Inscription de la directrice générale au congrès annuel de l'ADMQ

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tient annuellement un congrès visant le perfectionnement professionnel de ses membres;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de soutenir la formation continue et le développement des compétences de sa directrice générale;

CONSIDÉRANT que la participation à ce congrès permet l'échange d'expertise et le partage des meilleures pratiques en gestion municipale;

Il est proposé par Michel Pépin, appuyé par Marc Bédard et résolu;

QUE la Municipalité autorise l'inscription de la directrice générale au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

QUE les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas, le cas échéant, soient assumés par la Municipalité, conformément à la politique en vigueur;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-037

7.3 - Mise en commun des régies intermunicipales Incentraide et des Chutes - Acceptation et autorisation de signature de l'offre de service d'analyse d'opportunité

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par SMI Performance, datée du 27 janvier 2026, portant la référence #260127GD, visant la réalisation d'une analyse d'opportunité concernant la mise en commun de la Régie Incentraide et de la Régie des Chutes;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse a pour objectif d'évaluer les impacts administratifs, financiers, organisationnels et opérationnels d'une éventuelle fusion des deux régies incendie;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche s'inscrit dans un contexte de regroupement encouragé par le gouvernement du Québec et en cohérence avec l'élaboration du futur schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels pour la réalisation du mandat s'élèvent à 15 600 \$, plus taxes, autres frais non inclus, conformément aux conditions prévues à l'offre de service;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires et frais seront divisés entre les différentes



DG ou DGA

Maire

municipalités impliquées par le projet, soit la Ville de Daveluyville, la Municipalité de Maddington Falls, la Municipalité de Saint-Rosaire, la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford.

RÉSOLUTION

Sur proposition de Marc Bédard, appuyé par Diane Blanchette il est résolu à l'unanimité :

- QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford accepte l'offre de service de SMI Performance, datée du 27 janvier 2026 et portant la référence #260127GD, pour la réalisation d'une analyse d'opportunité relativement à la mise en commun des régies incendie;
- QUE la trésorière soit autorisée à émettre les déboursés liées à ce mandat soient autorisées;
- QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, l'offre de service ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

2026-02-038

7.4 - Contrat de service 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des communications 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 1 al.2 (1) de la Loi sur les centres de communications d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA détient un certificat de conformité en vertu de la Loi sur les centres de communications d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des communications 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités ou villes désignées au présent contrat par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro (X) octroyant à CAUCA le mandat de la gestion des communications 9-1-1 de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fourni à CAUCA une copie certifiée de la résolution numéro (X) désignant CAUCA comme son fournisseur autorisé de services 9-1-1 sur son territoire, laquelle est jointe en Annexe A au présent contrat ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des communications d'urgence 9-1-1 à l'intérieur du territoire ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité.


EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Sylvie Salois et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2026-02-039

7.5 - Renouvellement de l'adhésion à la mutuelle de prévention Lussier - Accissts



DG ou DGA

Maire

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de maintenir une couverture adéquate en matière de santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT les avantages liés à l'adhésion à une mutuelle de prévention, notamment en matière de gestion des risques et de réduction des coûts;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement présentée par Lussier – Accisst pour l'année en cours;

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Marc Bédard et résolu;

QUE la Municipalité autorise le renouvellement de son adhésion à la mutuelle de prévention Lussier – Accisst, au coût de 1 149,75 \$ (avant / taxes incluses, selon le cas);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à ce renouvellement.

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-040

7.6 - Octroi de mandat pour le remplacement de deux panneaux électriques du sous-sol

CONSIDÉRANT que le panneau électrique situé au sous-sol présente un risque élevé d'incendie;

CONSIDÉRANT que le remplacement dudit panneau est exigé par l'assureur de la Municipalité, soit la FQM, afin de maintenir la couverture d'assurance;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise A. Gosselin;

Il est proposé par Michel Pépin, appuyé par Diane Blanchette et résolu;

QUE la Municipalité octroie un mandat à l'entreprise A. Gosselin pour le remplacement du panneau électrique du sous-sol, au prix budgétaire de 3 840 \$+ taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce mandat.

QUE les travaux soient réalisés conformément aux normes en vigueur et aux exigences de l'assureur.

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-041

7.7 - Renouvellement de l'entente d'entretien des systèmes de climatisation

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien préventif des systèmes de climatisation des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir des conditions adéquates pour les employés et les usagers;

CONSIDÉRANT l'entente d'entretien en vigueur avec l'entreprise Climatisation



DG ou DGA

Maire

Confort;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement présentée pour l'année en cours;

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu;

QUE la Municipalité autorise le renouvellement de l'entente d'entretien des systèmes de climatisation avec l'entreprise Climatisation Confort, pour deux (2) visites par année, au coût de 365 \$ plus taxes par visite;

QUE les frais reliés à cette entente soient imputés au poste budgétaire approprié;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document requis pour le renouvellement de ladite entente.

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-042

7.8 - CARNAVAL D'HIVER - ANIMATION MUSICALE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir de l'animation musicale lors du Carnaval d'hiver;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Michel Pépin, et et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M. Malik Malenfant afin d'assurer la musique lors du Carnaval d'hiver, qui aura lieu le 27 février, au coût de 325 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Pour ce point, la mairesse s'est retirée et a laissé la mairesse suppléante, Mme Sylvie Salois, en faire la présentation.

2026-02-043

7.9 - Feux d'artifice pour la Fête Nationale

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire présenter un feu d'artifice dans le cadre des festivités de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit depuis plusieurs années un excellent service de l'Agence Mario Vaillancourt;

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Diane Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil autorise la municipalité à retenir les services de l'Agence Mario Vaillancourt, artificier professionnel, pour la présentation des feux d'artifice, au coût de 2 500 \$ plus taxes;

ET QUE la coordonnatrice soit autorisée à signer tout document nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-044

7.10 - Pêche en herbe

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager les jeunes à pratiquer des activités



DG ou DGA



Maire

de plein air;

ATTENDU QUE la Fête de la pêche permet de promouvoir l'initiation à la pêche auprès des jeunes;

ATTENDU QUE l'activité « Pêche en herbe » s'adresse aux jeunes de 6 à 17 ans;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Blanchette, appuyé par M. Michel Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'activité « Pêche en herbe », dans le cadre de la Fête de la pêche, le 7 juin prochain;

QUE, pour cette occasion, le conseil autorise la coordonnatrice, Mme Vicky Boulanger, à :

- réserver les services de M. Éric Sylvain pour offrir la formation et la supervision des jeunes;
- procéder à l'achat d'environ 80 truites pour l'ensemencement, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-045

7.11 - JEUDIS EN CHANSONS 2026 - SERVICE DE SONORISATION

ATTENDU QUE le conseil municipal doit retenir les services d'une personne responsable de la sonorisation dans le cadre de l'événement « Jeudis en chansons »;

ATTENDU QUE ce service est nécessaire au bon déroulement des activités;

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M. Stéphane Bergeron pour assurer la sonorisation des événements « Jeudis en chansons », au coût de 1 200 \$, tel que prévu au budget;

ET QUE la coordonnatrice soit autorisée à signer tout document nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-046

7.12 - LIGUE DE BALLE - SAISON 2026

ATTENDU QUE la saison de la ligue de balle de Saint-Louis-de-Blandford devrait débuter au mois de mai et qu'elle contribue à l'animation et à la vitalité du village;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire poursuivre l'entente avec M. Jonathan Provencher, responsable de la ligue, selon laquelle la municipalité prête le terrain à titre de commandite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal autorise la poursuite de l'entente avec M. Jonathan Provencher;

QUE, dans le cadre de cette entente, la municipalité s'engage à offrir gratuitement le terrain et à assurer l'installation du filet ainsi que la tonte du gazon tout au long de



DG ou DGA



Maire

l'été.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-047

7.13 - LIGUE DE BALLE - TOURNOI DE FINANCEMENT / PANNEAU INDICATEUR

ATTENDU QUE la ligue de balle de Saint-Louis-de-Blandford souhaite, depuis plusieurs années, faire installer un panneau indicateur au terrain de balle;

ATTENDU QUE M. Jonathan Provencher, responsable de la ligue, désire organiser un tournoi de balle afin d'amasser des fonds pour financer l'installation d'un panneau indicateur, prévu du 12 au 14 juin 2026;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite appuyer cette initiative;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Diane Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise M. Jonathan Provencher à organiser un tournoi de balle sur le terrain municipal du 12 au 14 juin 2026;

QUE la municipalité accepte de commanditer la location du terrain pour la tenue de ce tournoi;

ET QUE la municipalité s'engage à assumer les frais d'installation et de raccordement du panneau indicateur, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-048

8 - Tarifs pour le camp de jour et le club ados - Été 2026

ATTENDU QUE la Municipalité offre des services récréatifs aux enfants et aux adolescents par le biais du camp de jour et du club ados;

ATTENDU QUE il est nécessaire de fixer les tarifs pour la saison estivale afin de couvrir les coûts opérationnels et assurer la qualité des services offerts;

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

1.

Camp de jour – Été 2026

QUE le tarif pour la participation au camp de jour soit fixé comme suit :

- Tarif régulier : 410 \$ / été
- Service de garde – matin : 60 \$ / été
- Service de garde – soir : 60 \$ / été
- Service de garde – matin et soir : 100 \$ / été
- Sorties à la carte : tarif à confirmer (max: 100\$)
- Chandail du camp : 15 \$

2.

Club ados – Été 2026

QUE le tarif pour la participation au club ados soit fixé comme suit :



DG ou DGA



Maire

o Tarif régulier : 310 \$ / été

o Sorties à la carte : tarif à confirmer (max: 100\$)

o Chandail du club ados : 15 \$

3.

Conditions d'admission

QUE aucun enfant provenant d'une autre municipalité ne sera admis au camp de jour ou au club ados, sauf si la Municipalité détient une entente intermunicipale avec la municipalité concernée.

4.

QUE la direction générale soit autorisée à mettre en œuvre les inscriptions et à percevoir les paiements selon les tarifs établis ci-dessus.

5.

QUE cette résolution entre en vigueur dès son adoption et s'applique pour la saison estivale 2026.

ADOPTÉ

2026-02-049

9 - LIGUE DE DEK HOCKEY RÉCRÉATIF - SAISON 2026

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir à ses citoyens une ligue de dek hockey récréative;

ATTENDU QUE cette activité favorise les saines habitudes de vie et la participation communautaire;

ATTENDU QUE la ligue se tiendra les mercredis, de 18 h 30 à 21 h 30;

ATTENDU QUE le coût d'inscription pour la saison 2026 est fixé à 65 \$ par résident et 85 \$ par non-résident;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la ligue de dek hockey récréative pour la saison 2026;

QUE les inscriptions se dérouleront du 6 au 24 avril 2026, au coût de 65 \$ par résident;

QUE les inscriptions pour les non-résidents se feront au coût de 85 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-050

10 - OUVERTURE DU CENTRE RÉCRÉATIF

ATTENDU QUE le centre récréatif sera offert au public pour des activités de jeu libre;

ATTENDU QUE l'horaire prévu est du lundi au vendredi, de 18 h 30 à 21 h 30, et que le centre sera fermé les samedis et dimanches;

ATTENDU QUE cette ouverture se déroulera du 18 mai au 4 septembre;


DG ou DGA


Maire

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Michel Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le centre récréatif soit ouvert au public pour des activités de jeu libre du 18 mai au 4 septembre, selon l'horaire prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-051

11 - Appui du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques

Appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région;

ATTENDU QUE la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités;

ATTENDU QUE toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers;

ATTENDU QU' une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Diane Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

1. QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;
2. QUE la Municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions;
3. QUE la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;
4. QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightbound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

DG ou DGA

Maire

ADOPTÉ

2026-02-052

12 - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

Attendu que le [Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique](#) stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

Il est proposé qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford reconnaisse officiellement:

1. les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
2. l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
3. la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas



DG ou DGA



Maire

céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Projet préparé et proposé par l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), et appuyé par le Réseau BIBLIO du Québec (RBQ).

2026-02-053

13 - Proclamation de la semaine de la persévérance scolaire

Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2026 dans notre municipalité

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère?;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale?;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative?;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif?;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région?;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire?;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain?;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable?;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité?;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation?;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

IL EST PROPOSÉ de déclarer que la municipalité de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford appuie les Journées de la persévérance scolaire 2026 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026, nous nous engageons aussi à :

- porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire



DG ou DGA



Maire

- participer au jeudi PerséVert
- hisser le drapeau des JPS
- participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

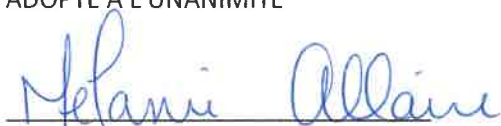
Madame la mairesse invite les citoyens à la période de questions.

2026-02-054

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc que la séance soit levée à 19h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Mélanie Allaire
Greffière



Élisabeth Hamel
Mairesse

Je, Élisabeth Hamel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

